



Elancourt,
Samedi 15 février 2014

COMITE DIRECTEUR DE LA FFE Elancourt - 8 et 9 février 2014

Présents

APICELLA Manuel
DACALOR Aurélie
DELABARRE Olivier
FOING Marc
FOURCART Marc
KULCZAK Anémone

LEMASLE Raphaël
LEROY Christophe
LOYARTE Frédéric
MARCHADOUR Claire
POUSSE Kennisthon
FRESSINET Laurent

PRIE Eric
REYREAU Stéphane
SALAZAR Diego
VARINIAC Emmanuel
WOLFANGEL Jocelyne

Absents excusés représentés

CARVALLO Henri
DELMOTTE Eric
ESCAFRE Stéphane
LAUFERON Patrick
VEROT Mélanie
FONTAINE Robert
MENSCH Etienne

Absents non représentés

DAYHNAUT Gilles
PREUX Paul-Olivier
VIART Bettina

Présents à titre consultatif

VERAT Laurent – Directeur Général / Directeur Technique National
LOPEZ Jordi – Directeur Technique National Adjoint



- **Approbation du procès-verbal du Comité Directeur des 9 et 10 novembre 2013**

Laurent Fressinet et Etienne Mensch considèrent que le procès-verbal est « orienté » et sollicitent des modifications. Aurélie Dacalor propose de les considérer acquises pour voter le procès-verbal, ainsi approuvé à l'unanimité.

I. COMMUNICATION

- **Bibaï Sport : Intervention de Gilles Lorin**

Laurent Vérat explique que le travail de structuration et de clarification effectué sur le plan de la communication fédérale n'avait jusqu'alors jamais été réalisé. L'ensemble des outils de communication a été redéfini afin de pouvoir présenter un autre visage de la FFE, celle-ci n'ayant ni les ressources, ni les compétences suffisantes en interne.

Gilles Lorin de Reure poursuit que sa mission consiste à rendre la FFE et le jeu d'Échecs désirables. Il entend faire parler de ses acteurs à travers le monde économique, afin que FFE soit attractive pour les marques. L'objectif est de financer ou cofinancer des projets sur tout le territoire français, via des présentations personnalisées respectant la stratégie de marque des dirigeants d'entreprises. A cet égard, il ajoute que dans tout sport, la mise en évidence des « héros » est indispensable.

Laurent Fressinet rappelle alors avoir récemment participé à un évènement organisé à la Sorbonne qui n'a pas été relayé par la FFE, malgré la présence des recteurs des académies de Paris et Limoges. Il précise que le Président, pourtant invité, était absent à cette occasion.

II. COMPÉTITIONS – SPORTIF

- **Rapport sportif**

Jordi Lopez remercie d'abord les membres du Comité pour leur soutien durant sa convalescence.

Dans la perspective du championnat de France à Nîmes, il invite le Comité à se pencher à nouveau sur la règle de sélection en Equipe de France votée par le Comité de novembre 2011, soit l'obligation de participer au championnat de France qui précède les compétitions internationales par équipes.

Jocelyne Wolfangel revient alors sur l'importance du rôle des joueurs de haut niveau, notamment vis-à-vis des sponsors et des élus locaux. Elle s'interroge sur leur prise en compte de ces aspects.

Claire Marchadour s'inquiète de la non-participation des meilleurs joueurs français si la Fédération supprime leur obligation de participer aux championnats de France.

Pour ne citer que Maxime Vachier-Lagrave, ayant atteint 2750 Elo, Laurent Fressinet explique que son intérêt à jouer le Championnat de France devient en effet très limité. Dans ces conditions, Jocelyne Wolfangel pense qu'il convient de valoriser autrement le titre de champion de France.

Le principe actuel de sélection en Equipe de France est ainsi annulé par 8 voix pour, 6 abstentions et 10 contre, et prend effet immédiatement.



- **Rapport de la Commission Technique (CT)**

Jocelyne Wolfangel revient d'abord sur le calendrier sur lequel manquerait la 1^{ère} phase de la NIIF, qui a lieu en même temps que la Coupe de France. Marc Fourcart considère quant à lui que le calendrier est contestable dans son ensemble.

Concernant la Coupe Loubatière et les Interclubs jeunes, Laurent Vérat précise que cette année le calendrier empiète sur les vacances scolaires. Puis, il invite le Comité à voter un calendrier dérogatoire dans lequel, pour une zone, les rondes de NI, NII, et NIII empièteront sur le 1^{er} week-end des vacances de Pâques. Cette dérogation est approuvée par 15 voix pour, 3 contre et 6 abstentions.

Concernant le maintien du Top 12 en une phase unique ou la possibilité de le fractionner, la commission participative « Compétitions » a formulé une proposition. Sur cette base, la CT a préconisé de le maintenir dans sa forme actuelle. Elle a nuancé sa position en concluant que si un découpage était vraiment souhaité, alors le fractionnement le plus judicieux serait 4 phases. Pour parvenir à cette conclusion, Laurent Vérat et Jordi Lopez expliquent avoir pris en compte les appariements, les coûts et la couverture médiatique. Jordi Lopez poursuit que depuis 10 ans, 70 à 80% des joueurs de cette compétition sont des professionnels, dont le niveau a pris 20 points de moyenne Elo. Il estime donc qu'elle entre dans la catégorie « élite ».

Diego Salazar relate alors des échanges dont la tendance serait au bénéfice des « amateurs » majoritaires, et suivant laquelle la FFE ne serait plus présente que sur la dernière phase.

Quant à fractionner à nouveau la compétition, Laurent Fressinet met en exergue les déplacements, leurs coûts et celui des rémunérations de joueurs, qu'il faudrait multiplier par autant de phases, en incluant le plus souvent les nuits d'hôtel qui précèdent les rencontres. Il évoque ensuite l'équité sportive et explique qu'un Club comme le sien prendrait plus aisément la tête de la compétition si l'on fractionnait le Top 12, puisque ses adversaires pourraient volontairement aligner une équipe « faible », facilitant l'assise des plus forts clubs parmi l'élite.

Jocelyne Wolfangel relève que le devenir des joueurs professionnels est incertain si les clubs ne les sélectionnent plus pour jouer du fait des coûts globaux.

Raphaël Lemasle demande si une formule intermédiaire en 2 phases n'est vraiment pas envisageable, ce qui ne convainc pas Laurent Vérat. Ainsi, on soumet au vote du Comité la possibilité de scinder le Top 12 en plusieurs phases, mais le maintien de la formule actuelle emporte 17 voix pour, 2 contre et 5 abstentions.

Sollicité par Aurélie Dacalor, Laurent Vérat explique que la CT s'est largement opposée à la publication de son compte-rendu sur le site fédéral, rappelant que l'interlocuteur de la CT est le Comité. Il précise que la commission n'apprécie pas la pression exercée sur elle via les forums et réseaux sociaux. Jordi Lopez le rejoint rappelant que la commission qu'il préside n'est que consultative, pointe une espèce de chantage, et regrette qu'on la qualifie de rétrograde.

Aurélie Dacalor oppose que des commissions consultatives de plus haute échelle publient leurs travaux et regrette que la CT, organe d'une association sportive, n'en soit pas capable. Elle ajoute qu'en tant que membres d'un organe aussi prépondérant, s'exposer fait partie du jeu. Elle reconnaît que certains s'affairent à désinformer ou juger hâtivement, mais demande à ce qu'on ne considère que les bénévoles qui attendent une information en temps réels pour mieux poursuivre leurs travaux.



Marc Foing regrette quant à lui l'absence de justification concrète et explicite aux décisions prises par la CT, pour que chacun les comprenne, et en 1^{er} lieu le Comité décisionnaire.

Laurent Vérat pointe quelques idées présentées comme indiscutables, bien que préconçues. Jordi Lopez indique que certains membres de commissions procèdent à une forme de harcèlement, alors que tous les sujets sont traités. Ils acceptent toutefois que le rapport de la CT soit publié après chaque réunion de CD pour éviter les pressions politiques dans l'intervalle.

Le rapport de la CT est finalement approuvé par 11 voix pour et 13 abstentions.

- **« Points compétitions »**

Suite à un entretien avec Alain Terno, Responsable du marketing sportif pour BNP Paribas, Stéphane Reyreau explique que la FFE a une culture historique proche de celle du bridge, mais que notre évolution a divergé. Il regrette une déperdition des joueurs lors des championnats de France.

Rejoignant Raphaël Lemasle, Laurent Fressinet pointe un phénomène de crise indéniable. Il se dit par ailleurs que les joueurs recherchent une qualité de jeu, de l'espace, des animations.... Et que le problème n'est pas le prix remporté à la fin.

Stéphane Reyreau pense que les joueurs n'en ont pas pour leur argent et que le premier concurrent est Internet, d'où l'intérêt de lutter contre le numérique.

Pour attirer le maximum de monde et rappelant qu'il s'agit des vacances d'été, Marc Fourcart pense que la FFE ne devrait pas raisonner en affluence de joueurs mais de familles.

Eric Prié suggère de créer des pilotes pour évaluer la pertinence de la formule proposée par Stéphane Reyreau. Puis Anémone Kulczak s'interroge sur le sort des organisateurs de tournois qui ne se plieront pas au modèle évoqué par Stéphane Reyreau. Elle craint qu'ils ne bénéficient pas de la couverture médiatique attendue, au motif qu'ils n'y adhèrent pas. Alors, elle attire l'attention sur cette immixtion de la FFE dans le libre choix de leur formule de tournois par les organisateurs, et sur la ponction obligatoire d'un pourcentage sur les droits d'inscription. En ce sens, elle conclut que l'expression « standardisation » la dérange. Aurélie Dacalor poursuit que le processus nécessiterait de surcroît la mise en place d'une importante infrastructure à définir sur le plan technique.

Justement, Stéphane Reyreau explique souhaiter que le Comité approuve qu'il entame une étude de faisabilité avec Charles-Henri Rouah, ce qui est approuvé par 15 voix pour, 5 contre et 4 abstentions.

- **Bilan Téléthon / Blitz BNP-Paribas**

Olivier Delabarre relève l'absence de nouveaux inscrits au Challenge. Selon lui, les clubs voient une incohérence à payer 1€ à la FFE pour avoir un Elo Blitz, alors que BNP Paribas est censée sponsoriser les manifestations. Il propose la gratuité dès la saison prochaine, voire même d'établir un classement unique regroupant les Elo blitz et les rapides.

Jordi Lopez rappelle alors que le Comité vient de voter la parution de l'Elo rapide, trois fois par an.



Olivier Delabarre propose que le Challenge soit gratuit pour la semaine thématique au féminin, ce sur quoi tout le Comité s'accorde. Il rappelle ensuite que la Finale aura lieu les 14 et 15 juin 2014, aux Pyramides de Port-Marly, en dépit de la compétition féminine qui a lieu en même temps.

Il poursuit que la première partie du Challenge se déroulera la samedi après-midi, qu'elle sera suivie d'un repas convivial, pour se terminer le dimanche matin et précise qu'il sera sur place pour gérer l'organisation et l'arbitrage, tout en étant sûrement joueur lui-même. Il remercie enfin Frédéric Loyarté, Jacques Bouthier et l'AFM pour la convention de partenariat qui s'est conclue à titre gratuit, et enfin les salariés pour l'envoi des banderoles aux différents clubs.

- **Information sur la désignation des sélectionneurs nationaux**

Concernant l'Equipe de France mixte adulte, le Président indique reconduire Sébastien Maze et Yannick Gozzoli ; il ajoute qu'il en sera de même pour Matthieu Cornette et l'Equipe de France féminine. Concernant l'Equipe de France jeune, Laurent Guidarelli sera remplacé par Vincent Riff. Enfin, Bernard Duthoit sera le 1^{er} sélectionneur de l'Equipe de France des non et malvoyants.

Laurent Fressinet demande quelles raisons ont incité le Président à reconduire Matthieu Cornette auprès de l'équipe féminine.

Diego Salazar explique que si on pouvait légitimement attendre de meilleurs résultats, Matthieu Cornette est reconduit pour son investissement et sa motivation à faire progresser l'équipe. Il ajoute qu'on ne peut le tenir responsable de la baisse de forme de nos représentantes cette saison.

- **Vote sur la présence d'une femme aux internationaux jeunes**

Aurélié Dacalor rappelle que cet aspect avait été entériné par l'entremise de Jocelyne Wolfangel, il y a un certain nombre d'années. Elle explique saisir le Comité du sujet, parce qu'aucune femme n'a été sélectionnée cette année pour encadrer les jeunes lors des championnats internationaux du fait d'un blocage au sein du Bureau, ce malgré les recommandations répétées des entraîneurs.

Laurent Fressinet rappelle alors qu'une femme a toujours fait partie de la délégation de 2005 à 2012. Aussi, le Comité est unanime sur la reconduction du principe, en rappelant l'importance du rôle tenu par Christine Flear par exemple, et en considérant que cette année était une exception.

- **Point sur le secteur féminin**

Jocelyne Wolfangel indique que l'essentiel des informations ont été données lors du précédent Comité et précise simplement toujours rechercher un candidat pour le Trophée Roza Lallemand.

- **Point sur l'arbitrage**

Emmanuel Variniac explique que la Direction Nationale de l'Arbitrage a omis de faire voter par le Comité un changement de tarif en 2012, créant un déficit pour la FFE. Un tarif rehaussé à 15€ est ainsi proposé pour combler ce déficit, ce qui est approuvé à l'unanimité.



- **Simplification des règles de participation aux compétitions par équipes**

Manuel Apicella entend discuter de la simplification des règles des compétitions. Diego Salazar lui suggère de présenter des propositions ciblées qu'il soumettra à la CT.

- **Discussion sur la règle des 103 points**

Marc Fourcart relève les inconvénients de cette règle, puis Jordi Lopez explique que plusieurs de ses collègues, dont Georges Bellet, y sont eux aussi fermement opposés. Laurent Vérat confirme que la CT est toujours restée sur sa position avec une faible majorité.

Raphaël Lemasle explique en effet que cette règle implique parfois de « sacrifier » des joueurs. Il est alors indiqué que cette question sera soumise lors de la prochaine réunion de la CT.

III. COMMISSIONS PARTICIPATIVES

- **Vote sur la modification du Règlement Intérieur**

Aurélié Dacalor présente un article à insérer au règlement intérieur des commissions participatives. Elle précise qu'il vise à permettre aux Présidents d'exclure les membres inactifs afin que seuls ceux qui ont une véritable intention de s'investir puissent le faire efficacement.

Concernant la Commission Scolaire, Raphaël Lemasle confirme qu'animer un groupe n'est en effet pas simple, notamment du fait de l'absentéisme de certains. Il poursuit que Dominique Ruhlmann a opté pour la constitution de petites cellules dont les thématiques sont choisies par les membres eux-mêmes, par affinité, et que cela permet plus d'interaction et d'efficacité.

Jocelyne Wolfangel dit pleinement approuver la mesure d'exclusion qui permettra en effet plus d'efficacité. Ainsi l'article proposé est approuvé à l'unanimité.

- **Rapport de la Commission Compétitions**

Sur la proposition d'organiser un carré final en NI pour désigner les deux promus du Top 12, beaucoup s'accordent à dire que les play-offs ne sont pas idéaux en termes d'équité sportive.

Vient ensuite la question d'une nouvelle subdivision des groupes pour permettre un alignement sur d'autres fédérations suivant le modèle dit « 4-8-16 » pour les NI, NII et NIII respectivement, plutôt que le fonctionnement en « 3-8-16 » opté par la FFE. Les avantages seraient la réduction des déplacements, la répartition plus souple des équipes, l'organisation facilitée des finales, l'allègement du calendrier, et l'homogénéité des équipes montantes et descendantes. L'inconvénient serait la réduction à 292 équipes, contre les 300 actuelles.

Jordi Lopez et Laurent Vérat s'opposent fermement à une telle mesure, considérant que le fonctionnement actuel de la FFE n'a rien à envier aux autres fédérations, car parfaitement viable en l'état, au regard de nos spécificités, et qu'il n'y aurait pas de solution convenable pour le Top 12.

Aurélié Dacalor s'étonne que l'ensemble des compétitions Interclubs semble à ce point construit en fonction des 12 équipes de l'élite actuelle, alors que ce sont 300 équipes qui évoluent dans les divisions inférieures. D'un point de vue plus général, elle considère que même s'ils sont compréhensibles, les arguments de la CT sur le Top 12 devraient pouvoir être nuancés.



Il est alors convenu que la CT fasse une projection à partir de sa réunion en Mai, moment où elle sera en mesure d'évaluer quelles équipes seront présentes la saison suivante et la faisabilité. Il est précisé que le Comité sera ensuite souverain quant à réformer ou non le système d'Interclubs actuel.

- **Rapport de la Commission Eco-Gestion**

Stéphane Reyreau évoque la dématérialisation de la Licence en pointant l'attachement de beaucoup à la « Licence papier ». Eric Prié propose alors d'ajouter sur le formulaire de commande de prise de Licences, une colonne pour choisir la Licence électronique et ainsi diminuer peu à peu le nombre d'impressions papier.

Marc Fourcart propose que chaque Ligue communique dans un premier temps sur cette alternative de dématérialisation des Licences afin d'évaluer leur sentiment général. Aurélie Dacalor rappelle que les arguments principaux sont de nature économique, pratique et écologique.

Le Comité s'accorde à l'unanimité sur la poursuite de l'étude sur la question, mais devra encore trancher entre la proposition d'Erick Mouret qui consiste à imprimer la Licence chez soi, et celle de Stéphane Reyreau qui consiste à créer une carte à puce rechargeable, valable sur plusieurs années.

On revient ensuite sur le règlement intérieur de la Commission qui, selon Laurent Vérat, n'offre pas d'amendement particulier par rapport à la première fois. Il pointe notamment l'obligation de communiquer tout document de nature financière, par une réponse sans délai aux questions écrites, ce qui vient en totale immixtion avec ses relations avec le Commissaire aux Comptes de la FFE.

Olivier Delabarre tempère qu'il faut bien à cette commission une visibilité suffisante sur la FFE pour comprendre comment gérer, et aider à s'organiser les organismes déconcentrés. En ce sens, il dit comprendre la rédaction présentée. Laurent Vérat précise qu'il a toujours eu pour habitude de s'en référer au Président dès lors qu'il percevait un potentiel délictueux.

Stéphane Reyreau dit que la commission recherche justement un organe pour contrepeser son pouvoir sur le plan financier, d'où la volonté de la Commission d'être érigée en commission statutaire.

Il est alors rappelé que la vocation initiale de la commission était d'aider les organes déconcentrés dans leur gestion, la FFE bénéficiant déjà de services de professionnels. Même si une collaboration reste possible, les termes du règlement seraient mal choisis. Le report d'adoption du règlement est voté par 20 pour, 3 abstentions et 1 contre.

Le Comité décide finalement à l'unanimité que le bureau donnera les instructions d'action à la Commission et tranchera la nécessité de communiquer ou non les pièces demandées.

- **Rapport de la Commission Handicap**

Frédéric Loyarté informe qu'André Clauzel souhaite la présence d'un représentant de la FFE au tournoi organisé à la mémoire de Patrick Lemoy, fin février. Aurélie Dacalor est désignée pour s'y rendre et lui remettre le reliquat de l'aide accordée à l'AEPA.



Raphaël Lemasle et Frédéric Loyarté évoquent leur groupe de travail transversal destiné à mieux prendre en compte les problématiques d'intégration liées aux scolaires en situation de handicap.

Aurélié Dacalor poursuit qu'une telle collaboration mériterait d'être formalisée entre la DNH et la DNA. Après plusieurs réunions, elle explique qu'un objectif de la Commission est de normaliser un module de formation des arbitres et d'optimiser par voie réglementaire leur rôle lors des compétitions, ce qui impliquerait un vote du Comité. Cette démarche emporte l'unanimité.

Frédéric Loyarté se dit ravi qu'une boîte à outils soit en cours d'élaboration mais déplore que les questionnaires préparés à l'attention des clubs soient laissés en suspens, étant précisé que la CNIL a été sollicitée afin de s'assurer de la régularité du sondage envisagé.

Diego Salazar rappelle qu'il souhaite la création d'un Label Handicap dont les critères seront définis par la Commission Handicap. Puis, Olivier Delabarre attire l'attention sur le fait que certains clubs ont déjà ce Label, délivré par les institutions étatiques, et qu'il convient de veiller à ne pas créer la confusion dans l'esprit des dirigeants de clubs qui renseignent des dossiers de subventions, y compris sur cette labellisation. Il conclut qu'un label fédéral n'ouvrira d'ailleurs pas les droits à subventions.

- **Rapport de la Commission Scolaire**

Raphaël Lemasle explique qu'il y a une volonté de simplification et d'assouplissement des règlements pour composer les équipes. Olivier Delabarre confirme que ce n'est pas simple à gérer. Les modifications du règlement du championnat de France des écoles, collèges et lycées emportent ainsi l'unanimité.

Raphaël Lemasle demande si un budget est prévu pour « L'Ecole sur l'Echiquier ». Le Président et le Trésorier s'accordent à dire qu'aucun budget n'est prévu cette année, mais qu'il y aura une nette augmentation pour permettre au secteur de bénéficier d'un fonds d'aide aux projets.

A la question de la distinction entre les clubs scolaires et les clubs civils, il est précisé qu'on garde le statu quo faute de statut défini, ni d'existence juridique des clubs scolaires. Il est indiqué que les clubs scolaires seront désormais visibles sur le site fédéral, sans pour autant qu'ils bénéficient des droits afférents aux clubs à proprement-parler.

Stéphane Reyreau explique que les modalités d'attribution des dotations aux clubs scolaires ne sont pas non plus définies. Eric Prié relève ceci comme un inconfort pour tous ceux qui créent ces clubs.

- **Rapport de la Commission Juridique**

Aurélié Dacalor explique qu'on a dissocié les travaux sur le secteur disciplinaire, des règlements administratifs et sportifs. La Commission requiert simplement l'approbation du Comité pour poursuivre ce qui est entrepris. Pour la partie disciplinaire, elle évoque la distinction des saisines automatiques et celles soumises à procédure, la charte éthique, le barème de sanctions, l'annexe propre à la fraude électronique, puis l'obligation d'épuiser les voies de recours internes avant d'avoir recours aux tribunaux. Ceci est approuvé par 22 voix pour et 2 abstentions.

Pour la partie réglementaire, elle évoque l'égalité de traitement entre les joueurs français et les ressortissants de l'UE, si le Comité la juge pertinente. Elle attire l'attention sur le fait qu'anticiper sur les préconisations de l'UE va être difficile, et suscitera probablement des amendements ultérieurs. La poursuite de ce travail recueille toutefois 9 voix pour, 8 abstentions et 7 contre.



- **Autres décisions et informations sur les Commissions**

Diego Salazar décrit les raisons pour lesquelles il fait voter le Comité sur la création d'une Commission sport & institutionnels publics, et fait passer un document préparé par François Merlet, Président pressenti. La création de la Commission et la présidence proposée emportent l'unanimité.

Puis, il développe le projet de récompenser les bénévoles de la FFE via les tournois. Jordi Lopez explique que les organisateurs seront mécontents de subir un coût supplémentaire. Il considère que la gratuité d'inscription aux opens homologués des bénévoles distingués par une médaille d'or est suffisante, ce qui emporte l'unanimité.

Aurélié Dacalor propose ensuite le remplacement d'Eric Prié par Jérôme Valenti à la présidence de la Commission de Développement des Clubs, ce qui emporte 15 voix pour et 6 abstentions.

Puis, elle indique que la Commission Culture est partie prenante dans le projet d'élaboration et de finalisation d'un « Cahier culture » destiné aux animateurs et ajoute que la Commission reste en attente de son site dédié pour publier les contenus qu'elle a travaillés.

Elle informe enfin le Comité de la démission d'Eric Delmotte de toutes fonctions à la FFE.

IV. EMPLOI ET FORMATION

- **BAFA : Intervention de Johanna Basti et Marc Gatine**

Marc Gatine explique qu'il y a un rapprochement intéressant à faire entre les Echecs, les nouveaux rythmes éducatifs et le BAFA qui compte approximativement 55 stagiaires par an. Il précise qu'un tiers des élèves bénéficient de 3 heures d'activités éducatives par semaine dans les écoles élémentaires, d'où l'idée d'avoir un lien avec les animateurs titulaires du BAFA, d'autant qu'ils interviennent, soutenus par leur mairie.

Johanna Basti poursuit que le BAFA est un diplôme reconnu, ce dont ne dispose pas à ce jour la Fédération. L'idée consiste donc à inclure en option les Echecs dans le BAFA pour entrer en toute légitimité dans les écoles. Elle rappelle que le DAFPE 1 permet d'intervenir de manière officielle, mais qu'il n'est toujours pas reconnu par le Ministère des Sports, le régime étant « transitoire » depuis le 19 janvier 2000.

Jordi Lopez confirme que le Ministère bloque de plus en plus les subventions, car la FFE n'offre pas les voies appropriées pour entrer dans les écoles. Ceci révèle le paradoxe subi par la FFE, soumise aux mêmes contraintes que les fédérations délégataires, alors qu'elle n'est pas reconnue comme telle.

Marc Gatine poursuit que les Echecs entreraient dans la partie « approfondissement » de la formation. Il décrit une formation générale de 8 jours, suivi d'un stage pratique de 2 semaines, et précise que le plus souvent, le candidat est employé par la structure d'accueil du stage. Il y a ensuite un stage d'approfondissement de 6 jours, avec une mise en application dès le retour sur le poste.

Il explique avoir déjà proposé une étude sur la faisabilité du BPGEPS, mais qu'il a dû y renoncer, ce diplôme s'avérant trop complexe pour les acteurs de la FFE à ce jour. Il évoque ensuite le CQP (Certificat de Qualification Professionnelle), lequel nécessiterait également un travail conséquent dont les acteurs de la FFE sont encore trop éloignés.



Suivant les priorités ministérielles, l'objectif consisterait à favoriser les jumelages et à intégrer le handicap, comme au Royaume-Uni, doté d'une plateforme « Yes to Chess », qui permet de correspondre avec d'autres écoles et d'enrichir la pratique échiquéenne et linguistique sans limitation d'accès aux terrains sportifs, comparé aux autres sports.

Johanna Basti mentionne ses échanges avec les acteurs du Ministère de la Jeunesse et des Sports (Labreuche, Laborde, Marek...), lesquels lui ont permis d'établir un réel contact l'UCPA et l'UFCV. Et Marc Gatine poursuit qu'au vu des performances de l'UFCV (55000 BAFA par an), cet organisme est le premier à solliciter. Il ajoute que ses valeurs sont proches de celles de la FFE, précisant les aspects concurrentiels qui existent entre ces différents organismes, et l'importance de se déterminer sur l'un d'entre eux. Il évoque ensuite le dispositif temporaire du Comité de pilotage fédéral destiné à étudier la faisabilité et la mise en œuvre, afin de mieux se rendre compte des contenus.

Olivier Delabarre se réjouit de ces initiatives, mais s'inquiète du sort des diplômés fédéraux, dont il est titulaire comme beaucoup d'autres. Il craint qu'il faille repasser des examens déjà obtenus et que les diplômés délivrés aux nouveaux formateurs ne soient plus des diplômés « fédéraux ».

Johanna Basti explique que l'idée est de mettre le Jeu d'Échecs au même rang que toutes les autres animations, ce qui est à distinguer de la création de « passerelles » entre écoles et clubs.

Claire Marchadour poursuit que le BAFA est en effet crédible et qu'il n'y a pas lieu de freiner l'action ainsi menée, qui va dans le sens de l'intégration des Echecs dans les formations reconnues par l'Etat.

Tous les aspects du projet ayant été étayés, Aurélie Dacalor invite le Comité à se prononcer sur la poursuite des travaux destinés à permettre l'émergence d'un BAFA « approfondissement Echecs », via le Comité de pilotage en place, ce qui est approuvé à l'unanimité.

- **Direction Nationale de l'Entraînement (DNE) : Intervention de Xavier Parmentier**

Xavier Parmentier fait part au Comité des motifs de sa démission de la DNE, et le Président indique qu'il sera remplacé par Darko Anic. Xavier Parmentier indique toutefois vouloir présenter ses préconisations pour le futur du secteur haut niveau, des jeunes qui suivent des entraînements, et sur les récents résultats, jugés mauvais. Sur ce point, Jordi Lopez indique que l'élargissement de la délégation impacte naturellement le résultat de la délégation.

Xavier Parmentier considère que la FFE devrait repenser le championnat de France, dont la formule actuelle lui semble insatisfaisante. Rester champion de France pour gagner sa place aux compétitions internationales doit être maintenu, car une qualification au classement Elo créerait des situations de « sénateurs » dont on ne prend jamais la place, et qui ne nécessitent pas de travail pour être conservée. Il recommande par ailleurs de sanctionner sportivement les joueurs qui ont de mauvais comportements, ou qui ne justifient plus se battre.

Il révèle que pour certaines nations, dont la Russie, fonctionnent de manière diamétralement opposée à celle de la France car ce seraient 20 par catégorie petits poussins à pupilles qui participent aux compétitions internationales, quand la France en aligne environ 3. Il recommande de qualifier plus de « petits » aux championnats de France, quitte à augmenter le nombre de rondes et accentuer la concurrence.



Rejointe par Aurélie Dacalor, Claire Marchadour rappelle le rapport de Laurent Guidarelli sur le plan de la densité par Ligue. Elle donne l'exemple de la sienne, où il y a 5 qualifiés pour 4 participants pendant que d'autres sont privés de participation, bien que leur niveau le justifierait, ce qui empêche assurément les français d'optimiser leurs chances de médailles chez les jeunes, et de maintenir la France aux premiers rangs mondiaux pour l'avenir. Elle rappelle par ailleurs l'idée de séparer les plus petits des autres, dissociant ce qui ressemble plus à de l'animation qu'à de l'entraînement.

Xavier Parmentier poursuit sur l'absence de femme dans la délégation, ce sur quoi Aurélie Dacalor l'informe que le Comité vient de rappeler le principe pour l'avenir.

Jordi Lopez pense que les plus petits ne s'aguerrissent pas forcément dans ces compétitions internationales, parce qu'ils seraient effrayés.

Laurent Fressinet rejoint l'analyse de Xavier Parmentier et ajoute qu'il faudrait aussi s'assurer du bon nombre d'animateurs. Il se demande notamment pourquoi Olivier Renet n'était pas dans la délégation et indique n'avoir pas jugé pertinente la répartition faite cette année. Il confirme enfin que la présence d'un GM n'est pas utile pour les petites catégories, alors que c'est au contraire le cas pour les plus grandes.

V. BUDGET

• Vote du budget prévisionnel 2014

Laurent Vérat informe le Comité de la réduction de 14 000€ de la subvention annuelle, ce qui serait mineur comparé aux enveloppes d'autres fédérations, et démontrerait la neutralité du Ministère. Il annonce qu'il faut par ailleurs s'attendre à la disparition totale de la subvention CNDS.

Stéphane Reyreau évoque ensuite un budget de 15K€ pour doter les clubs nouveaux. Il précise qu'il s'agit là selon lui d'un investissement et non d'une dépense, et que les critères d'attribution ont été modifiés, pour être mieux encadrés, certains en profitant à mauvais escient. En ce sens, il est suggéré de confier aux Ligues ou aux Comités Départementaux le matériel alloué.

Laurent Fressinet s'étonne que le Président ne soit pas celui qui s'occupe des championnats de France et qu'il confie ce rôle au personnel du siège, aux locaux et à Christophe Philippe. Il ajoute que n'étant pas l'acteur principal de la recherche de sponsors, ni celui de l'organisation des championnats de France, il suppose qu'il en va de même pour le reste. Il conclut ne pas être si optimiste sur les résultats attendus de Bibai Sport. Diego Salazar s'indigne de cette réflexion qu'il juge déplacée.

Laurent Vérat invite à la vigilance concernant certaines lignes du budget à construire, notant qu'il y a 60K€ en moins environ par rapport à d'habitude. Il relève sur le document présenté des recettes qu'il n'identifie pas et rappelle que Jean Bertrand, par exemple, va se montrer rigide sur la question.

Aurélie Dacalor demande alors si les recettes évoquées sont hypothétiques ou certaines, considérant que par prudence budgétaire, on ne peut faire apparaître dans les écritures des recettes qui ne se réaliseraient pas, et seraient au contraire susceptibles de créer un déficit.

Marc Fourcart explique que nous pratiquons un sport « au rabais » et que la Licence n'est pas assez chère par rapport aux autres sports, ce qui ne nous permet pas d'offrir énormément de services.



fédération française des échecs

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports
Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

A cet égard, on relève la très faible réversion des ligues, qui ont par endroits une démarche de thésaurisation, vers les Comités Départementaux. Eric Prié considère que les ligues devraient être contraintes, via des conventions d'objectifs, à reverser 50% de leurs perceptions et Aurélie Dacalor rappelle qu'il convient de modifier les statuts pour ce faire.

Stéphane Reyreau indique que la FFE a économisé 60K€ sur l'impression et l'édition par rapport à l'exercice précédent. Il ajoute qu'en dématérialisant ses Licences, la FFE bénéficiera d'un gain substantiel en papier, en coûts d'envois, en temps de travail et en logistique.

On s'interroge ensuite sur la mention de recettes élevées au titre d'E&M et des semaines thématiques, concernant les partenariats, Laurent Vérat émet un doute sur le montant indiqué.

Diego Salazar explique alors que Julien Tiphineau, actuellement en charge de la Boutique fédérale déficitaire de 30K€, va quitter son poste, et que son départ sera l'occasion d'externaliser la boutique, le stock représentant 90K€ à écouler.

Le Comité approuve finalement le budget prévisionnel présenté par 15 voix pour et 9 abstentions.

Le Président, Diego SALAZAR